janvier 2007

LE MAROC ECONOMIQUE

1 / 76

ppag____1dc_qu

441 cm²

Pas de

Le Maroc économique

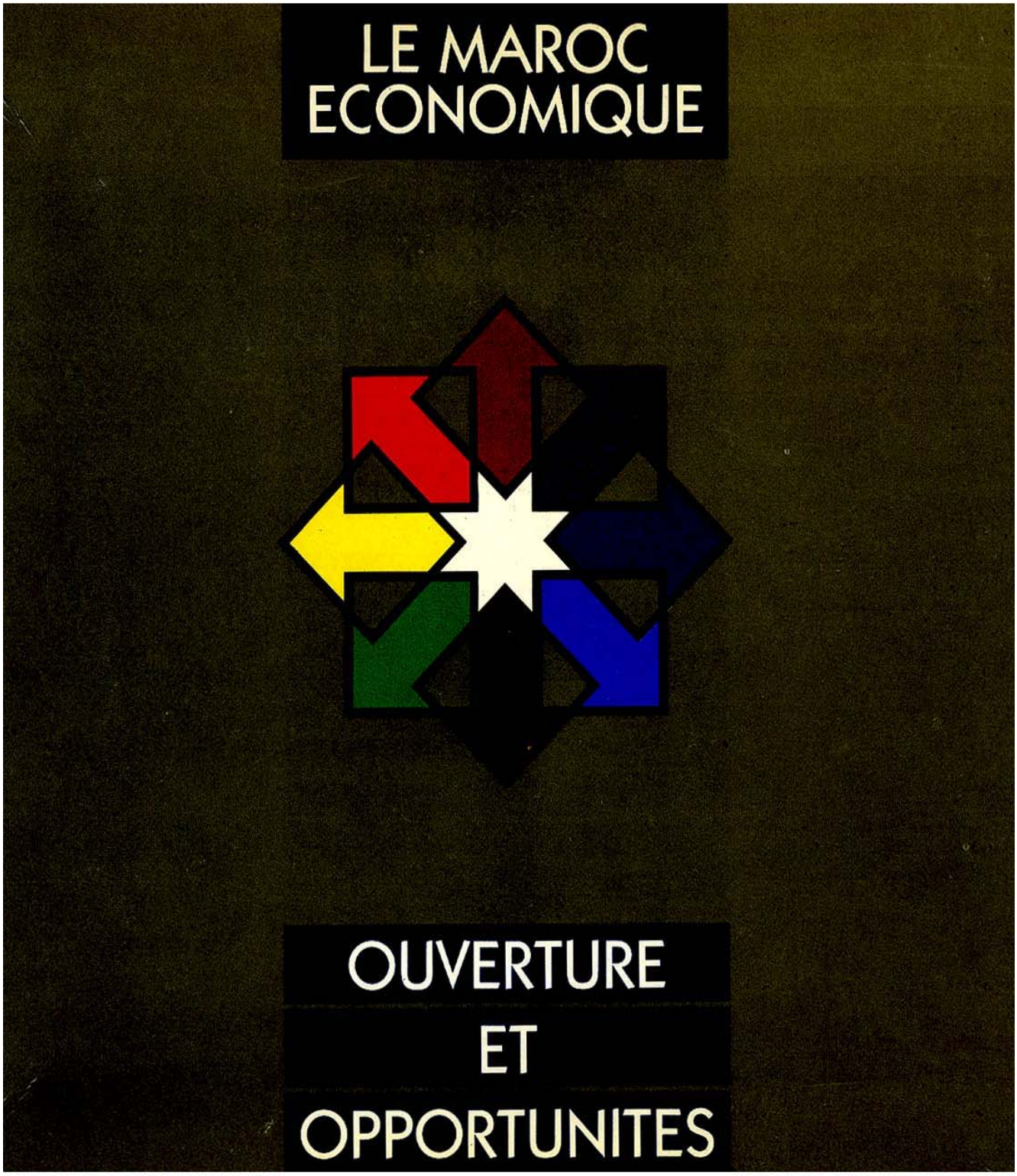

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier 2007
LE MAROC ECONOMIQUE

4 / 76
ppag____pin_qu
441 cm²

Pas de

Le Maroc économique (suite)

Par ses grands projets,
annonciateurs d'un XXIème siècle
résolument constructif,
le Maroc se lance avec ses voisins
Européens et Maghrébins
dans l'édification de nouvelles
bases de communication
et d'échange.

Parce que le Maroc croit
qu'il n'y a plus de futur
pour l'économie si elle s'enferme
dans une logique nationale
étriquée, il s'ouvre ,par l'action,
à l'idée de la régionalisation
des activités et des échanges.

GERM
Bd. de La Corniche - AÏn Diab - Casablanca 01
B.P. 12584 - Tél : (212.02) 30.10.30/39.10.27
Fax : (212.02) 39.10.31

Casablanca Juillet 1992

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

27 / 76
ppag____pin_qu
306 cm²

Pas de

1992 : Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe

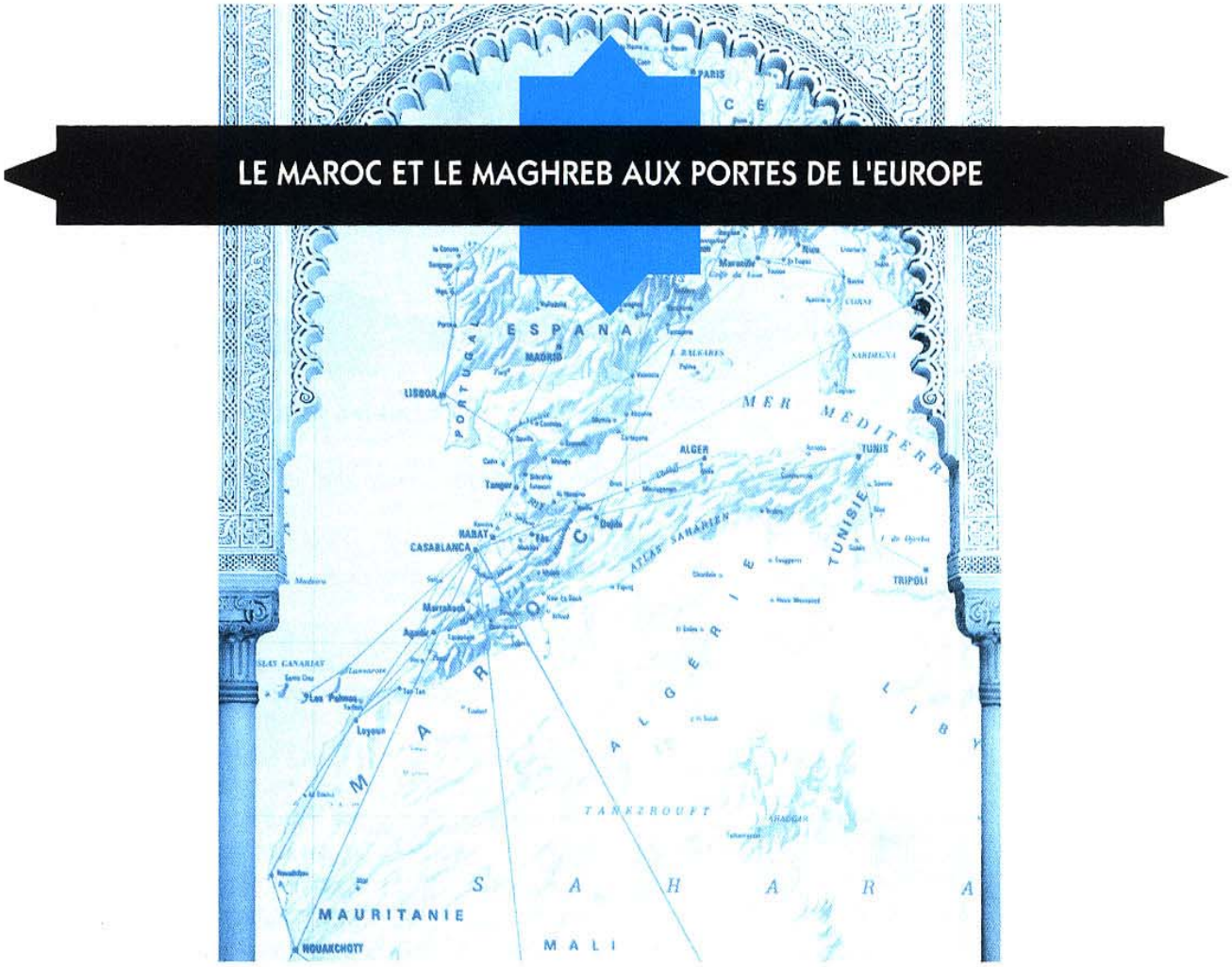

Dans un monde où les frontières économiques connaissent une grande mobilité, le Maroc constitue un arrière-pays essentiel pour l'Europe. Ceci est d'autant plus vrai que le Maroc s'est lancé, avec les autres pays du Maghreb, dans une dynamique d'intégration pour constituer progressivement un vaste espace de production, d'échanges et de circulation des biens, des services et des hommes.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier 1992
LE MAROC ECONOMIQUE

28 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas
de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

Le regard que le Maroc porte sur l'Europe n'est pas seulement le fruit de son histoire et de sa géographie, si immuable soit-elle, mais également le résultat d'un libre choix opéré pour concilier l'héritage de liens historiques avec les mutations profondes que connait le monde à la fin du 20ème siècle.

De même que l'irruption de l'Europe dans la vie du Maroc et dans celle des autres pays maghrébins est la résultante d'une longue et lente pénétration aux formes et modalités multiples.

En somme, l'interdépendance des deux rives de la Méditerranée occidentale est l'aboutissement d'une évolution marquée par le tissage de liens dans les domaines politique, économique et stratégique.

De ce fait, les options de l'économie marocaine ont conduit à un choix naturel et incontournable celui de l'intensification des échanges économiques et commerciaux avec l'ensemble européen qui constitue le premier client et le premier fournisseur du Maroc.

Cette donnée de base trouve son illustration dans les accords conclus entre le Maroc et la C.E.E.

I

LES RELATIONS MAROC - CEE

Les accords conclus entre le Maroc et la CEE en 1969, 1976 et 1988 ont cultivé et alimenté le développement des échanges dans différents domaines en dépit des limites qu'ils posent.

1.1

L'accord d'association de 1969

Les négociations du traité de Rome en 1958 avaient démontré l'importance des relations particulières des Etats membres avec les pays tiers. La Communauté s'était déclarée prête, dès la signature du traité, à entamer des négociations avec les Etats indépendants de la zone franc en vue de la conclusion d'accords d'association économique pour maintenir et élargir les courants traditionnels de commerce et pour contribuer au développement économique et social de ces pays.

En octobre 1963, le Maroc a demandé l'ouverture des négociations. La première session des négociations MAROC - CEE s'est ouverte en Juillet 1965 et ne déboucha qu'en 1969 à la signature d'un accord commercial.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

29 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas
de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

Ce dernier est intervenu dans une atmosphère d'incertitude : la CEE à dix n'était qu'à ses premiers balbutiements et la Politique Agricole Commune (PAC) en train d'être mise en place progressivement. Ceci explique, aussi bien la durée limitée de l'accord à cinq années, que le contenu réservé strictement aux échanges commerciaux. Pour les négociateurs marocains, il s'agissait de créer un cadre institutionnel permettant la mise en oeuvre d'une large coopération technique, économique, financière et sociale ; même en matière commerciale, l'accord de 1969 constituait une réponse partielle aux problèmes posés.

Les résultats de ce cadre commercial sont très vite apparus insuffisants ; les négociations en vue de la conclusion d'un accord global de coopération avaient démarré en septembre 1972 pour aboutir en avril 1976 et entrer en vigueur en novembre 1978.

1.2

L'accord de coopération de 1976

Cet accord se distingue de celui de 1969 par sa durée illimitée et par le changement de sa nature : ce n'est pas un accord d'association mais de " coopération " qui ne se limite pas aux questions commerciales mais traite également de la coopération technique et financière et de la coopération dans le domaine de la main-d'oeuvre.

Si le libellé de l'accord parait favorable au Maroc, dans la réalité l'évolution des faits a remis en question la position du Maroc sur le marché de la CEE. Les résultats des accords conclus entre le Maroc et la CEE se sont révélés en deça des espérances marocaines et des promesses communautaires en l'occurrence celles relatives à certains produits agricoles, au textile et à l'émigration.

La généralisation des concessions à d'autres pays tiers a eu, par ailleurs, pour conséquence une concurrence acharnée pour les productions marocaines. En effet, l'élargissement de la CEE allait poser le problème de l'homogénéisation de la politique de la CEE vis à vis de l'ensemble méditerranéen : l'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne consacrent la composante méditerranéenne du marché commun.

Dans ces conditions, il était nécessaire de réviser les dispositions de l'accord de 1976 de manière à permettre le maintien des courants traditionnels. Cette préoccupation s'est traduite pour le Maroc par la signature le 26 mai 1988 d'un protocole additionnel à l'accord de base.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

30 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

1.3

L'accord de 1988 : une adaptation à l'élargissement de la CEE

L'intégration au marché commun de pays européens sud-méditerranéens en 1986 n'a pas manqué d'être une entrave pour l'ensemble des exportations de la Méditerranée non européenne.

Avec l'adhésion de la péninsule ibérique à la CEE, la superficie agricole de celle-ci augmente de 30%, la main-d'oeuvre agricole de 28% et le nombre des exploitations de 30% ; ces données portent le degré d'autosuffisance des douze à un niveau très proche, voire supérieur, à leurs besoins en produits agricoles.

Face à cette situation, il faut noter que le Maroc n'avait ménagé aucun effort pour devenir un partenaire utile dans le commerce méditerranéen communautaire.

Son agriculture a constamment été adaptée aux besoins de la nature de la demande européenne. Les préoccupations du Maroc au sujet de ses courants commerciaux traditionnels étaient fondées sur le fait que l'Espagne et le Portugal auraient, surtout après l'expiration de la période de transition en 1995, un avantage considérable avec leur accès direct et libre au marché communautaire.

Pour éviter que le Maroc ne subisse une concurrence par rapport à ses principales exportations agricoles l'accord prévoit :

- La suppression progressive des droits de douane à l'importation dans la Communauté au cours des mêmes périodes et aux mêmes rythmes que ceux prévus dans l'acte d'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Cette mesure est destinée à compenser, en partie, la perte de la préférence relative dont bénéficiait le Maroc. En fait le Maroc se voit retirer en 1992 le différentiel avantageux par rapport à l'Espagne et au Portugal.

- Les perspectives de l'évolution de la politique agricole commune vont dans le sens du maintien des encouragements accordés aux agriculteurs européens. Le risque en est l'accumulation des excédents des produits agricoles et partant la perturbation des réseaux d'échanges maroco-communautaires.

En somme, au delà de la période transitoire le devenir des relations maroco-communautaires apparait plutôt hypothétique. La demande d'adhésion du Maroc à la CEE, formulée en Juillet 1987

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

31 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

est un message à l'Europe conforme à l'histoire, à la géographie et à sa vision de l'avenir.

La réponse a été donnée dans un cadre plus global, celui de la Politique Méditerranéenne Renovée.

1.4

La politique méditerranéenne rénovée

Cette politique est l'expression d'une volonté d'appuyer l'évolution en Méditerranée sur les plans politique et économique. Elle est destinée à assurer aux relations entre la CEE et les pays tiers-méditerranéens " un saut qualitatif et quantitatif à la mesure des enjeux politiques, économiques et sociaux dans la région ".

Cette politique comporte quelques avancées en matière économique et financière.

En plus de l'amélioration des protocoles financiers classiques, un soutien aux programmes d'ajustement structurel est prévu ainsi que des dispositions pour appuyer des actions régionales.

Cependant, les propositions faites en matière commerciale ne favorisent pas l'intensification des échanges entre les pays de la région puisque les obstacles non tarifaires à l'accès au marché communautaire sont maintenus.

Par ailleurs, une grande lacune concerne la question de l'émigration et la situation des ressortissants maghrébins installés dans les pays européens.

D'une façon générale, hormis le fait qu'elle ne prend pas en considération la spécificité maghrébine, la politique méditerranéenne rénovée s'inscrit dans la démarche traditionnelle de l'aide au développement, au moment où le Maroc et les autres pays maghrébins revendiquent un autre type de relations ; celui-ci s'inscrirait davantage dans la logique de la coopération que de l'assistance. Les négociations en cours avec le Maroc pour l'établissement d'une zone de libre-échange illustrent un nouveau type de relations fondées sur l'instauration d'un partenariat politique et économique (voir 3ème partie). Cette nouvelle approche est liée aux mutations profondes qui caractérisent les deux rives de la méditerranée.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

32 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

II

LES ENJEUX DES MUTATIONS GEOPOLITIQUES DES RIVES DE LA MEDITERRANEE

Le bassin méditerranéen se trouve au nord comme au sud dans une phase de transition économique et politique.

Sur la rive nord, les Etats membres de la C.E.E essayent d'associer l'élargissement de la Communauté et l'approfondissement de l'intégration économique. Sur la rive sud les cinq pays du Maghreb tentent la construction de l'Union du Maghreb Arabe dont le traité de constitution à été signé à Marrakech le 17 Février 1989.

Ces deux constructions, même si elles sont d'inégale importance, illustrent un des faits majeurs de l'économie internationale, à savoir la prolifération des zones d'échanges régionales dites " **blocs commerciaux** ". Le phénomène n'est pas nouveau mais il connait une amplication depuis la fin des années 80.

- **En Amérique :** un accord de libéralisation des échanges est signé entre le Canada et les Etats-Unis en 1988

- Préparation d'une zone de libre-échange regroupant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

- Un marché commun " **Mercosur** " sera créé en 1995 ; il regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

- Le Mexique, la Colombie et le Vénézuéla ont décidé de constituer une zone de libre-échange en 1993.

- Quatre pays andins : le Vénézuéla, la Colombie, l'Equateur et le Pérou se sont fixés comme objectif la création d'un marché commun en 1995.

- En Asie, les six pays de l'ASEAN (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) ont décidé de former une zone de libre-échange, l'A.F.T.A (Asean Free Trade).

- **En Europe :** préparation du grand marché européen, accord entre les douze et les sept pays de l'A..E.L.E pour la création d'un espace économique européen (E.E.E), accords CEE-Hongrie - Pologne - Tchécoslovaquie, signés en Décembre 1991 et prévoyant la création progressive d'une zone de libre -échange.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

33 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

2.1

L'Europe du 21ème siècle

Deux mutations importantes sont en train de façonner l'architecture européenne de demain : l'achèvement du marché intérieur et la modification de la structure politique et économique de l'Europe de l'Est.

2.1.1

L'acte unique ou l'Europe sans frontière

Les mesures nécessaires à l'achèvement du marché unique sont contenues dans le Livre Blanc approuvé par les dirigeants européens au sommet de Luxembourg en décembre 1985. Avec ses trois cents propositions, ce document trace la voie à l'élimination des frontières intérieures, physiques, techniques et fiscales de l'Europe.

2.1.1.1 - Elimination des frontières

Au constat du déclin économique de l'Europe, le livre apporte une réponse globale visant tous les secteurs économiques : libre circulation des biens et des personnes libre circulation des produits industriels, libre circulation des capitaux, ouverture des marchés financiers bancaires et des assurances.

Les frontières nationales avec le contrôle de police illustrent à leur manière la division de l'Europe communautaire. Les formalités administratives coûtent annuellement 8 milliards d'écus aux entreprises européennes soit 2% de la valeur de leurs transactions inter-communautaires.

L'effacement des obstacles visibles contribue à supprimer ces coûts et à développer le sens de l'appartenance et la compréhension des opportunités découlant de l'aménagement de l'espace commun.

2.1.1.2 - Les ambitions de l'Europe

Sans prétendre à l'exhaustivité des obstacles restent à franchir dans le domaine monétaire, social et par rapport à l'Europe des citoyens.

→ L'Europe monétaire :

L'Europe monétaire est une des clés de voute de la construction européenne. Au sommet du Maastricht, la décision a été prise de façon quasi irrévocable, de doter l'Europe d'une monnaie unique d'ici l'an 2.000 en fixant un échéancier très précis.

Toutefois le Royaume Uni n'a pris aucun engagement quant à son adhésion à ce projet.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

34 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

● La première phase commencée en 1990 devrait se terminer en 1993. Au cours de cette phase la convergence des économies des Etats membres devrait se renforcer.

● La deuxième phase débutrera le 1er Janvier 1994.

L'Institut monétaire européen (I.M.E) embryon de la future banque centrale européenne se substituera à l'actuel comité des gouverneurs des banques centrales ; et l'I.M.E n'aura qu'un rôle de conseil et pas de pouvoir de décision.

En 1996 aura lieu le premier examen de passage pour les pays candidats à la monnaie unique. Les critères économiques concernent quatre domaines : prix, finances publiques, taux d'intérêt et taux d'échange.

● La date de la troisième phase est fixée pour le premier Janvier 1999 : quelque soit l'état de la convergence et les réticences nationales éventuelles, l'écu deviendra la monnaie européenne. Cette dernière phase entrera de toute façon en vigueur avec les pays respectant les critères requis, quelque soit leur nombre ; les autres les rejoindront ultérieurement.

C'est donc une Europe à plusieurs vitesses qui est proposée :

→ L'Europe sociale.

Celle-ci n'a pu rassembler de consensus à douze à Maastricht. L'émergence d'un droit social européen suppose l'harmonisation des légalisations nationales autour de quatre objectifs.

● Harmoniser les conditions d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail et perfectionner les mécanismes de coordination entre régimes de protection sociale, en vue d'assurer des garanties suffisantes à toutes les personnes se déplaçant à l'intérieur de la communauté.

● La consolidation des droits sociaux fondamentaux dans le cadre d'une charte sociale européenne. Celle-ci a été élaborée en 1989. Le sommet de Maastricht l'a rendu applicable.

● Le développement du dialogue social à l'échelon communautaire dans la perspective de véritables négociations conventionnelles.

● Le renforcement de la solidarité régionale intra-européenne pour assurer la réinsertion des zones les moins prospères dans l'espace communautaire.

En plus de ces axes prioritaires, l'ambition de l'Europe est de lutter contre la pauvreté et les

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

35 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

phénomènes d'exclusion et de soutenir les entreprises en ce qui concerne l'égalité de traitement hommes / femmes et les droits des travailleurs migrants.

→ L'Europe des citoyens.

La notion de citoyenneté européenne, expression d'une Europe unie va bien au delà de la création d'un ensemble de 320 millions de consommateurs. Le premier Janvier 1993 n'est pas un achèvement mais un commencement. La construction européenne est appelée à affecter de façon perceptible ce que les habitants d'une même cité ont en commun : les droits, des échanges mutuels, des valeurs. Il s'agit en l'occurence des rapprochements des droits civiques, des législations concernant le droit de la nationalité et droit de la famille.

Plus généralement un développement des échanges culturels, économiques et sociaux peut permettre l'émergence de générations d'authentiques européens.

En 1992, le bonheur reste une idée neuve à inventer !

L'ensemble de ces défis, les accords de Maastricht et leurs implications mettent en lumière le choix entre deux modèles d'Europe. Une Europe des Etats, où les institutions communautaires pourront être technocratiques mais où, en contrepartie, elles ne pourront prendre que des décisions étroitement limitées ; une Europe fédérale qui nécessitera des pas importants vers la démocratisation des institutions communautaires et vers une terre d'équilibre et de communauté de destin.

L'avancée de l'Europe pose le problème de son approfondissement et de son élargissement. De nombreux pays souhaitent leur adhésion en l'occurrence les anciennes démocraties populaires d'Europe de l'Est, mais l'écart des situations économiques est tel qu'une adhésion à part entière n'est pas envisageable dans l'immédiat.

❷.❶.❷
La nouvelle Europe de l'Est

Le constat de faillite de l'ancien système ne fait plus l'objet de contestation. Cependant la réforme des structures économiques dans les pays de l'Europe de l'Est soulève d'innombrables difficultés puisqu'il s'agit de la transformation radicale de la propriété, de la structure et du fonctionnement d'un

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

36 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas
de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

appareil de production jugé inefficace et obsolescent.

L'enjeu majeur réside dans l'instauration d'un régime de propriété privée conjointement à la mise en oeuvre des mécanismes de marché : ces derniers concernent aussi bien l'allocation des facteurs de production, capital et travail, que la redéfinition des règles de concurrence interne et externe sur le marché des produits.

Une période de transition, inévitable pour ces pays, est difficile à évaluer tant la conversion des structures économiques relève d'une dynamique de long terme dont l'horizon temporel semble échapper à la majorité des observateurs. En revanche l'enclenchement de cette dynamique parait irréversible et les Etats de l'Europe de l'Est rejoignent le groupe des Etats démocratiques. Les relations Est-Ouest passent du conflit à la coopération et l'Europe semble vouloir développer à la fois une plus grande diversité et une plus grande unité.

L'avenir commun dans " une maison commune " implique une ouverture plus vaste du marché communautaire dans les domaines sensibles et une aide financière substantielle. Deux exemples témoignent de la volonté européenne d'empêcher l'apparition de nouveaux pays sous-développés en Europe.

La création de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) et la signature des accords C.E.E - Hongrie - Pologne - Tchécoslovaquie.

- La participation au financement du développement et la création de la BERD

La participation de la Communauté Européenne au financement du développement des pays de l'Europe centrale et orientale s'est d'abord traduite par la mise sur pied de l'opération PHARE, par l'intervention de la B.E.I dans plusieurs projets puis par la création de la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) dont le projet a été lancé à l'automne 1989 pour aboutir à la signature des statuts le 29 Mai 1990.

Les douze de la C.E.E avec la commission européenne et la B.E.I détiennent 51 % du capital et des droits de vote, les Etats-Unis 10 %, le Japon 8,58 %, les 8 pays de l'Est 13,5 % ; cette répartition des pouvoirs marque une nette diminution de l'influence des Etats-Unis par rapport à leur poids dans les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale).

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

37 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas
de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

Autant d'exemples qui montrent la détermination de favoriser l'insertion de l'Europe de l'Est dans l'économie européenne et partant dans l'économie mondiale. Les accords passés avec trois pays d'entre eux confirment cette volonté.

- Les accords de Libre-échange C.E.E - Hongrie - Pologne - Tchécoslovaquie

Ces accords visent la création progressive d'une zone de libre-échange sur une période de dix ans ; signés en Décembre 1991, ils entreront en vigueur en Janvier 1993.

Cette libéralisation des échanges devrait se faire en conformité avec les dispositions du GATT.

2.2

Le Maghreb de demain

❷.❷.❶

L'U.M.A : Une longue période de gestation

L'idée d'unification est restée une tentation historique permanente qui s'est exprimée avec force au moment des luttes pour les indépendances. Inspirée par l'histoire, nourrie par les profondes similitudes culturelles, religieuses et sociales, cette idée force s'est intégrée à la dynamique d'un nationalisme maghrébin et a constitué un mythe mobilisateur. Quelques repères se situent autour de la création d'un comité de libération du Maghreb née au Caire en 1948 et de la conférence de Tanger rassemblant les trois mouvements nationalistes : le FLN algérien toujours en lutte, l'Istiqlal marocain et le Néo-doustour tunisien.

Au cours de cette réunion, une approche institutionnelle a été adoptée afin de préparer la voie à l'évolution vers des institutions de type fédéral. Cependant, les organes dont la création avait été décidée n'ont jamais vu le jour.

En 1964, après l'indépendance de l'Algérie un projet plus vaste à vocation économique aboutit à la création du Comité Permanent Consultatif Maghrébin.

Ce comité a accompli de grands efforts de négociation et de consultation et a réalisé un travail colossal de préparation d'un accord de coopération économique. Le non aboutissement de cet accord traduit la mise en veilleuse de l'expérience de coopération régionale intervenue à un moment historiquement nécessaire pour de nouveaux Etats, celui de la construction nationale.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

38 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

Il faudra attendre Juin 1988 pour que les cinq chefs d'Etat se réunissent pour la première fois près d'Alger : le sommet de Zéralda est le début d'un processus de réactivation du Maghreb, la dimension unitaire est admise comme un atout pour cerner les problèmes communs et les résoudre dans un cadre régionale.

Le 17 Février 1989, le traité portant création de l'Union du Maghreb Arabe naquit à l'issue du deuxième sommet maghrébin.

→ Les institutions :

De nombreuses institutions sont prévues qui tendent simultanément vers la sauvegarde de la souveraineté des Etats de l'Union et vers l'intégration confédérale.

● Le Conseil Présidentiel : instance suprême de l'UMA. Ce conseil est composé des cinq chefs d'Etat et la présidence en est assurée pour une durée de six mois alternativement par chacun des chefs d'Etat.

Le recours à la règle de l'unanimité est de vigueur pour la prise de décision protégeant ainsi leur souveraineté et leur égalité qui se retrouvent au niveau des autres instances.

● Les instances auxiliaires

Ces instances, hiérarchiquement subordonnées au Conseil Présidentiel, ne prennent pas de décisions s'imposant à celui-ci, il s'agit :

● du Haut Conseil regroupant les premiers ministres, ces derniers peuvent débattre de toutes les questions dont ils ont généralement la charge dans leur pays.

● le conseil des ministres des affaires étrangères, cheville ouvrière de l'UMA, ce conseil est chargé de la préparation des sessions du Conseil Présidentiel et de l'examen des propositions de la commission du suivi et des Commissions Ministérielles Spécialisées.

● Les Commissions Ministérielles Spécialisées au nombre de quatre sont nommées par le Conseil de Présidence ; elles concernent la sécurité alimentaire, l'économie et les finances, l'infrastructure, et les ressources humaines .

● Le Comité Ministériel : il est constitué par les ministres ou secrétaires d'Etat chargés des affaires maghrébines qui veillent au suivi des décisions du Conseil de Présidence.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

39 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

Ces différents conseils s'analysent comme une présidence et un gouvernement collégiaux de l'Union dont les caractéristiques rappellent la forme confédérale ou fédérale ; ceci est confirmé par l'institution, d'un secrétariat général, d'une assemblée consultative et d'une cour de justice.

L'étude des institutions de l'UMA est révélatrice d'un groupement d'Etat de type fédératif. Ce caractère est confirmé par le degré de coopération qui se manifeste, notamment, dans la finalité de politique étrangère commune, coopération d'autant plus nécessaire que les enjeux sont importants.

❷.❷.❷
Les enjeux de la construction maghrébine

La volonté d'édifier le Maghreb répond au moins à deux défis énoncés par les textes organiques : " l'établissement d'une coopération diplomatique " est destiné à consolider le rôle stratégique du Maghreb et à "accroitre son poids qualitatif afin d'être plus à même d'exercer ses responsabilités dans le concert des nations".

A ce défi extérieur s'ajoute l'enjeu intérieur que le traité de l'UMA met en avant, celui de l'intégration économique.

2.2.2.1 - Les défis extérieurs

Face à des ensembles économiques structurés, le poids de chaque pays maghrébin est faible. Les économies des cinq pays sont dépendantes de l'extérieur pour leurs approvisionnements et pour l'écoulement de leurs produits ; seule une oeuvre commune peut contribuer à un développement équilibré de leurs échanges avec le reste du monde et à un renforcement de leur pouvoir de négociation, notamment face à la CEE, leur principal partenaire. Cependant, un Maghreb solidaire avec des arguments plus persuasifs ramène la question à ses enjeux internes.

2.2.2.2 - Les défis intérieurs : stratégie maghrébine de développement

La base de convergence des intérêts des pays du Maghreb est essentiellement économique. L'objectif à long terme est la constitution d'un marché commun grace à l'établissement progressif de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Le développement industriel, agricole, commercial est appelé à être stimulé par la création de projets communs et la mise en place de programmes généraux et spécifiques.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

40 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas
de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

Quatre étapes ont été définies pour atteindre l'objectif ultime :

- création d'une zone de libre-échange
- mise en place d'une union douanière
- création d'un marché commun
- harmonisation des politiques économiques.

Espace économique et marché commun éventuels, le Maghreb intégré veut jeter les bases d'une nouvelle dynamique de développement. Mais est-ce possible ? Quels sont les atouts et les handicaps de l'Union du Maghreb Arabe.

❷.❷.❸
Les perspectives de l'UMA

Ces perspectives, conjuguées à une certaine interdépendance, s'analysent par rapport aux atouts et aux handicaps dont la résultante conditionne la viabilité du Maghreb en tant qu'ensemble économique.

2.2.3.1 - Atouts et Potentialités

Le Maghreb est un espace historiquement, géographiquement et culturellement uni.

- L'intégration du Maghreb s'inscrit d'abord dans une histoire culturelle commune, berbère, arabo-islamique et francophone dont la somme constitue la base essentielle des valeurs et croyances. D'où l'idée que le Maghreb des peuples est une réalité sociologique liée à la mémoire collective forgée notamment dans une histoire commune.

- L'histoire arabo-berbère est illustrée par le rêve unitaire réalisé par les Almoravides et les Almohades (XI° - XIII° siècle) qui ont donné au Maghreb sa physionomie culturelle et islamique. L'histoire plus récente des luttes anti-coloniales a ravivé le mythe de l'unification maghrébine.

- Géographiquement, il s'agit de cinq pays couvrant des territoires considérables ; en terme de superficie globale, le Maghreb couvre près de 4% de la surface des terres émergées de notre planète, 19% de celle de l'Afrique, 40% de celle du Monde arabe. Il est le 7ème ensemble après l'URSS - la Chine - les Etats-Unis - le Canada - le Brésil et l'Australie. De plus, les potentialités humaines ne sont pas négligeables, de 65 millions, elles franchiront le cap de cent millions à la fin du siècle.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

41 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas
de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

Toutefois, **le Maghreb n'est pas uniquement une somme géographique et un axe nostalgique, il est le présent et l'avenir.**

● Même si les économies maghrébines ont été traversées par des courants et des expériences de développement qui n'ont pas été fondés sur les mêmes principes, les politiques économiques menées actuellement tendent vers une certaine convergence. En effet, les pays du Maghreb se sont engagés dans un processus de réforme dont les principes sont semblables.

Le premier axe de ces réformes vise à intégrer davantage les économies maghrébines dans l'économie mondiale par l'ouverture à la concurrence extérieure et aux capitaux étrangers.

Le deuxième axe s'articule autour du désengagement de l'Etat, de la redynamisation du secteur privé et du fonctionnement optimal des lois du marché.

En dernière analyse, le Maghreb constitue un espace de transition pour accéder à d'autres champs plus vastes en l'occurrence le continent africain. Le traité de l'UMA a le mérite de restituer au Maroc sa dimension d'ouverture vers le Sahel africain.

2.2.3.2 - Difficultés et interdépendances maghrébines

La diversification industrielle des économies marocaine et tunisienne a été opérée en fonction de la demande européenne aussi bien en produits agricoles qu'en biens manufacturés. De ce fait, l'axe Nord-Sud s'est renforcé au détriment de l'axe Est-Ouest.

Les obstacles économiques se situent donc au niveau des relations commerciales inter-maghrébines c'est à dire qu'il manque encore le puissant facteur d'unification que sont les échanges entre économies très dynamiques. Le commerce inter-régional maghrébin se situe autour de 3% des échanges commerciaux alors que les Douze de la C.E.E réalisent entre eux 55 à 60% de leur commerce global.

La part de la C.E.E dans le commerce extérieur est de 79% pour la Libye, 73% pour la Tunisie, 71% pour l'Algérie, 60% pour le Maroc et 51% pour la Mauritanie.

Les entraves ne sont pas seulement d'ordre historique mais aussi d'ordre législatif et administratif, la non-convertibilité des monnaies par exemple.

Toutefois, le Maroc pourrait orienter ses excédents agricoles, dûs à la concurrence hispano-portugaise, vers la couverture des déficits des autres pays maghrébins. De plus, pourrait être exploitée la

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

lundi 1 janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

42 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas
de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

complémentarité de fait entre pays producteurs d'hydrocarbures (Algérie et Libye) et Etats producteurs de biens industriels et agricoles (Tunisie et Maroc).

Pour réaliser le développement de ces échanges, il est nécessaire de créer un réseau de transport et de communication unifié. Ceci implique l'installation d'un reseau routier complet reliant les cinq pays et l'extension de l'actuel réseau ferroviaire vers la Libye et la Mauritanie.

La création d'une compagnie d'aviation commune, Air Maghreb, est également envisagée dont la mission serait limitée au transport de voyageurs et de marchandises à l'intérieur des pays du Maghreb.

L'énergie est le domaine privilégié de la coopération maghrébine. En plus du gazoduc reliant l'Algérie à l'Italie en passant par la Tunisie, il est prévu la construction d'un gazoduc algéro-marocain de 2.000 Km qui pourrait être ensuite prolongé jusqu'en Espagne et au Portugal à travers le détroit de Gibraltar.

La Tunisie et la Libye se sont entendues pour exploiter conjointement une partie du gisement pétrolier libyen de Bouri et prévoient la construction d'un oléoduc. Des sociétés mixtes algéro-libyennes notamment, se sont constituées ; si sur le plan économique quelques avancées peuvent être relevées, sur le plan institutionnel par contre, certains observateurs font remarquer le rôle centralisateur dévolu au Conseil Présidentiel. Cette concentration des pouvoirs peut rendre les efforts d'union tributaire de l'attitude des chefs d'Etat. Son corollaire, la régle de vote fondée sur l'unanimité, oblige à des tractations laborieuses pour obtenir un compromis indispensable aux décisions, ce qui risque de faire trainer la solution de certaines questions.

Ce sont là quelques handicaps qui risquent de ralentir et non de freiner l'évolution vers l'intégration maghrebine, c'est -à-dire la constitution d'un vaste ensemble géo-politique lié à des idées particu-lièrement fortes. En particulier c'est dans la relation entre ensembles régionaux que peut s'inscrire une coopération plus équilibrée et plus efficace.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

43 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

III

LA NOUVELLE DIMENSION DE LA COOPERATION EURO-MAGHREBINE : LE CO-DEVELOPPEMENT

Le co-développement constitue le cadre concepturel dans lequel hommes d'affaires et hommes politiques commencent à penser l'avenir.

3.1

Le co-développement : enjeux, fondements et mécanismes

- L'Europe des douze est de plus en plus confrontée à la nécessité de contribuer à la stabilité de l'espace méditerranéen.

Les enjeux sont politico-stratégiques, socio-économiques et culturels.

La décision prise à Maastricht de doter la Communauté d'une politique étrangère et de sécurité commune impose à l'Europe d'avoir une vision de la place du sud de la Méditerranée dans le nouvel ordre international ; la menace n'est pas tant du côté de l'unipolarisme que de l'aggravation des crises.

Chacun des grands pôles économiques à intérêt à ce que sa croissance induise prioritairement le développement de ses zones de proximité, le régionalisme doit primer le mondialisme.

Le processus " cinq + cinq " qui regroupe les quatre de l'Europe du Sud, Malte et les cinq de l'UMA correspond à la nécessité d'une vision des problèmes méditerranéens qui soit intégrée et diversifiée.

Les aspects économiques, sociaux et culturels occupent une place grandissante ; l'Europe est encline à donner une importance accrue à la création de conditions de stabilité compte tenu des situations intérieures et des flux migratoires potentiels.

L'échec des processus d'ajustement en cours sous la pression conjointe des contraintes démographiques et sociales pourrait être bloquant pour les processus de transition démographique avec un rejet de la culture et du modèle social occidental.

Il est de plus en plus admis que les questions économiques internationales se posent en termes de sécurité mondiale et que la sécurité mondiale se pose en termes économiques.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

44 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

L'ensemble de ces enjeux explique l'emergence du concept de co-développement, entendu dans le sens d'une démarche stratégique renforçant les convergences et les effets induits entre plusieurs pays ayant des degrés de développement très différents.

Le co-développement se propose de dépasser toute idée d'aide et d'assistance du Nord vers le Sud, toute approche classique de la coopération fondée sur les volets commercial et financier.

Il s'agit d'aller au delà des préférences accordés pour faciliter l'entrée sur le territoire de la C.E.E des produits industriels et des exportations agricoles avec toutes les limites que ces préférences connaissent , clause de sauvegarde, accords d'autolimitation, prix de référence, etc .....

Le co-développement est une véritable co-planification des efforts devant être axés sur une approche de développement.

Cette approche est dictée non seulement par la proximité géographique mais aussi par les héritages communs dont le plus important est lié aux déséquilibres des échanges entre le Maghreb et l'Europe. Un simple rééquilibrage donnerait déjà une forte impulsion au développement des pays maghrébins et contribuerait ainsi à alléger le fardeau de la dette, véritable handicap pour mettre ces pays sur la voie de la croissance.

Cependant, le co-développement dépasse ce simple rééquilibrage des échanges ; il se traduit d'une part, par l'importance des débouchés réciproques et, d'autre part, par l'intermédiaire des investissements directs dans le cadre d'un partenariat.

Certes le marché maghrébin, avec près de 100 millions d'habitants, n'est pas négligeable mais il faut surtout souligner que le développement de ce marché et l'explosion de la société de consommation est devant nous. Toute contribution à l'accroissement des revenus par une augmentation des investissements ne peut que renforcer l'élargissement du marché maghrébin.

Toutefois, l'investissement direct dans le cadre d'un partenariat en Méditerranée aura sur le plan économique et à court terme un caractère assymétrique.

Lorsque la notion d'"intérêts communs" est évoquée, elle fait surtout référence à l'intérêt sécuritaire : l'installation d'industries créatrices

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

45 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

d'emplois permettra de fixer les populations dans leurs pays d'origine et d'atténuer les flux migratoires menaçants.

Ce partenariat pourrait avoir des effets économiques profitables pour l'Europe à plus long terme ; cela suppose que dans la première étape le partenariat ait été volontariste, c'est à dire s'effectuant avec un transfert de technologies.

Les pays maghrébins sont conscients de l'impact des technologies sur leur faculté de construire une industrie moderne et d'affronter la concurrence sur les marchés européens et autres. Ces pays cherchent à avoir accès aux technologies nouvelles en tant qu'utilisateurs et non en tant que producteurs et la question qui se pose est de savoir s'ils parviendront à y accéder. L'enjeu du partenariat se situe à ce niveau, c'est à dire qu'il doit nourrir l'aptitude de chaque pays à se doter d'industries compétitives à une époque où les technologies évoluent rapidement.

Si le partenariat semble admis comme modalité fondamentale du co-développement, la question de son financement soulève encore quelques interrogations qui ont suscité deux types de réponse : la création d'une banque de développement méditerranéenne à l'image de la BERD née pour soutenir la restructuration des économies des pays de l'Europe de l'Est ; le deuxième cheminement serait l'amélioration d'instruments déjà existants et/ou la création d'une multitude d'institutions de taille moyenne et donc plus maitrisables ; la création d'une institution unique étant considérée comme comportant le risque d'une bureaucratie lourde et coûteuse. Toutefois, la création d'un fonds de développement n'est pas écarté ; celui-ci serait alimenté, en plus des contributions nationales, par des ressources provenant du recyclage de la dette publique des pays de l'UMA : le produit du service de la dette serait ainsi transformé en lignes de crédits utilisables pour le financement de projets de développement.

Ce fonds pourrait intervenir en prenant des participations au capital des entreprises en partenariat. Il viendrait compléter les interventions en matière de capital-risque développées notamment par la Banque Européenne des Investissements. Les sociétés de capital-risque mises sur pied par cette dernière se proposent de créer des entreprises productives privées associant des partenaires d'un des pays du Maghreb à des partenaires étrangers ressortissant de la C.E.E. Il s'agit d'une partenariat financier au service du partenariat productif.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

46 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas
de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

Toutefois, ce partenariat financier est encore à ses débuts et les sommes attribuées restent encore modestes (25 millions d'écus pour le Maroc).

De plus, il est tributaire de décisions individuelles qui ne coïncident pas nécessairement avec les objectifs de co-développement des Etats. Cette coïncidence suppose une symbiose très avancée des milieux dirigeants politiques et patronaux ; comme cette convergence n'est pas toujours possible, il est souhaitable d'améliorer les mesures d'invitation indirectes comme les " **facilités Cheysson** " dont l'objectif est la création de joint-ventures entre les pays des deux rives de la Méditerranée. La non réalisation de cet objectif stimule la réflexion vers la création d'une Banque d'Affaires méditerranéenne.

Banque méditerranéenne de développement ou Banque d'affaires, le débat est toujours ouvert! Quelques soient les modalités de financement, l'essentiel est que le partenariat euro-maghrebin débouche sur le développement de l'emploi, élément déterminant de l'équilibre des sociétés maghrebines et de la stabilité en Méditerranée.

Le partenariat euro-maghrébin pourrait ainsi constituer un volet important d'un véritable plan méditerranéen pour l'emploi, l'emploi étant inévitablement un critère fondamental sur lequel seront jugés les résultats du co-développement.

Une première illustration de ce défi à relever est donnée par l'imergence de nouvelles bases de coopération entre le Maroc et la CEE visant à dépasser le caractère suranné de l'approche traditionnelle de cette coopération.

3.2

Maroc - CEE : Un nouveau cadre de partenariat

Les relations Maroc - CEE sont entrées dans une phase caractérisée par un changement de nature des liens qui les ont jusqu'à présent unis. Le concept de partenariat politique et économique traduit une approche de la coopération conçue en termes globaux ; celle-ci intègre toutes les dimensions : économique et financière, politique et sociale. De même, elle s'inscrit dans le cadre de l'émergence de nouvelles relations extérieures de la CEE comme élément de réponse aussi bien à l'expansion de l'espace européen qu'aux mutations qui caractérisent certains pays de la rive sud de la Méditerranée.

En particulier, les choix fondamentaux opérés par le Maroc aussi bien en matière de politique

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

47 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

économique que dans le domaine des droits de l'homme militent en faveur d'une interdépendance accrue du Maroc et de la CEE.

❸.❷.❶
Le contenu du partenariat politique et économique

Celui reposerait sur quatre piliers :

- un dialogue **politique** aussi bien au niveau des ministres des affaires étrangères qu'à celui des parlements européen et marocain. Ce dialogue permettra de promouvoir une convergence des positions, sur les questions sensibles notamment ; en outre, il aura des implications dans les deux ensembles sur la politique étrangère et sur les discussions des réformes politiques et économiques.

- une coopération **économique** et technique couvrant tous les domaines et tous les secteurs : rapprochement des législations en matière de protection dans l'investissement, promulgation de lois pour la protection intellectuelle, développement de la recherche scientifique et technologique, développement régional et sectoriel (tourisme, environnement), etc .....

Ce volet vise à stimuler l'interpénétration des économies et à favoriser leur rapprochement.

- Une coopération **financière** qui permettrait au Maroc de consolider les acquis de sa politique d'ajustement et d'approfondir sa libéralisation.

A ce niveau, il convient de préciser que la solution au lancinant problème de l'endettement extérieur est une nécessité impérieuse. De cette façon, pourraient être dégagés des fonds pour le financement des investissements et l'amélioration de la compétitivité, conditions nécessaires pour stimuler la croissance.

- Une progression à un rythme raisonnable vers une **zone de libre-échange.**

❸.❷.❷
La zone de libre-échange : une composante du partenariat politique et économique

Le principe de base d'une zone de libre-échange repose sur la réduction ou la levée des barrières aux échanges, tarifaires ou quantitatives, entre les membres.

Lorsque l'instauration d'une zone de libre-échange intervient entre des pays d'inégal niveau de

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

48 / 76
ppag____pin_qu
208 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

développement, elle implique la prise en considération d'un certain nombre de contraintes objectives limitant une ouverture brutale du pays le moins développé. De ce fait, deux éléments importants régissent ce type d'accord de libre-échange : la progressivité et l'assymétrie par rapport au degré de libéralisation des économies.

La période transitoire peut aller jusqu'à une dizaine d'année durant lesquelles s'opère un démantelement progressif des barrières douanières. La suppression de ces dernières se faisant de façon asymétrique ; par exemple dans le cas de l'accord CEE - Hongrie - Pologne - Tchécoslovaquie, l'ouverture progressive du marché communautaire se fera sur cinq ans, celle des pays associés sur neuf ans.

Le principe du soutien au développement et de l'aide à la structuration d'une économie libérale sont privilégiés. Ils couvrent tous les secteurs productifs, les services financiers, la formation, la science et la technologie, l'environnement, le social, le tourisme, les transports, etc .....

L'axe majeur est de préparer les entreprises nationales qui ne remplissent pas les conditions de productivité et de compétitivité au libre jeu de la concurrence.

Cependant, il y a lieu de préciser qu'un accord de libre- échange entre le Maroc et la CEE pourrait être la concrétisation de relations nouvelles privilégiant des intérêts communs.

En effet, il constitue une opportunité pour l'Europe du Sud qui s'appuierait ainsi sur un nouveau pôle, le Maghreb constituant son prolongement géographique naturel. Dans une Europe qui ne cesse de s'élargir et face à la montée en puissance d'une Allemagne avec ses satellites, un rééquilibrage géo-stratégique parait être incontournable.

C'est dans cette mesure que le processus de coopération bilatérale du Maroc avec la CEE n'est en contradiction ni avec la construction de l'Union du Maghreb Arabe ni avec la coopération globale CEE - UMA.

La programmation de la zone de libre-échange prendra nécessairement en compte les engagements pris et les échéances prévues par la mise en place d'une union douanière maghrébine dont l'élément déterminant est la coordination des politiques du commerce extérieur.

Bien plus, les démarches en vue de la constitution d'une zone de libre-échange peuvent

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

lundi 1 janvier1992
LE MAROC ECONOMIQUE

49 / 76
1,8p_l__pin_qu
32 cm²

Pas de

Le Maroc et le Maghreb aux portes de l'Europe (suite)

devenir un facteur d'accélération de la dynamique de concertation maghrébine ; elles permettront d'avoir une vision stratégique de la coopération et d'engager des actions concrètes en matière de gestion de la dette et d'émigration. Les effets blocants de ces deux dossiers impliquent qu'ils soient traités d'une façon globale et intégrée et stimulent une coopération commune Maghreb - CEE.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.